

M. HEES: En principe, vous pourriez utiliser la phraséologie du bill des États-Unis.

M. McPHILLIPS: A l'inverse!

M. HEES: En l'adaptant à notre projet de loi.

Le VICE-PRÉSIDENT: Voudrait-on proposer qu'un article à cet effet soit rédigé, et qu'il soit proposé par le ministre lorsqu'on en saisira la Chambre?

M. HEES: En comité plénier.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui.

Il est proposé par M. Brown (*Vancouver-Kingsway*), et appuyé par M. McPhillips que la chose soit faite. Êtes-vous satisfait de 375C, monsieur McPhillips?

M. McPHILLIPS: Oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: L'article 375D est-il approuvé?

L'article 375D de la loi, qui apparaît à l'article 2 du bill est approuvé.

L'article 3 est approuvé.

Le préambule est approuvé.

Le titre est approuvé.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le bill, ainsi modifié, est-il approuvé?

Des VOIX: Approuvé.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ferais-je rapport du bill ainsi modifié?

Des VOIX: Adopté.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y compris la présente recommandation?

Des VOIX: Approuvé.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, je vous remercie. Nous nous réunirons de nouveau jeudi à 9h. 30 pour étudier le bill C-81, loi modifiant la loi sur la réduction des taux de transport des marchandises.